

Il est nombre d'autres choses que je me propose d'aborder en temps utile, mais, pour l'instant, je me contenterai de remercier le ministre d'avoir enfin présenté un rapport sur son ministère, et je tiens à formuler l'espoir qu'avant longtemps il énoncera sa ligne de conduite, afin que les hommes d'affaires de notre pays puissent savoir comment s'orienter.

M. Eudes: Je voudrais poser une question qui se rattache aux observations du député d'Ottawa-Ouest. Je demanderais au ministre de formuler des observations sur certains articles qui ont récemment paru dans les journaux de Montréal et d'après lesquels des raffineries de pétrole établies depuis un certain nombre d'années dans cette ville, où elles ont dépensé des millions de dollars en vue de l'expansion de cette industrie dans la région, seraient maintenant obligées de se rendre dans l'Ouest afin d'obtenir les quantités nécessaires du pétrole brut. Le ministre voudrait-il aussi nous expliquer comment le départ de ces raffineries de pétrole de la ville de Montréal et de la région permettra de résoudre le grave problème du chômage qui sévit dans la métropole et comment il redressera la situation économique?

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je répondrai au député que ce n'est pas là un sujet qui relève immédiatement du ministère du Commerce. Nous nous occupons maintenant des crédits, et je n'ai aucun droit de regard sur les raffineries de pétrole ou sur leur répartition dans le pays.

M. Peters: Il y a une petite question que j'aimerais soulever. Elle a déjà été mentionnée les années précédentes, par d'autres membres de mon parti surtout par le représentant de Kindersley. Il s'agit de la normalisation des poids et des mesures, ainsi que des dimensions des produits fabriqués au Canada.

Je suis sûr que chaque député est allé en ville pour y acheter, ou dans l'intention d'y acheter une paire de chaussures, une chemise ou surtout des vêtements d'enfants. En entrant dans le magasin il s'attend sûrement que s'il achète une chemise d'enfant de la taille 6, elle ira à un enfant de 6 ans, mais en rentrant chez lui, il constate qu'elle est destinée à un enfant de 3 ans ou, au contraire, de 8 ou 9 ans. Cet état de choses pose depuis bien des années des ennuis aux ménagères, et à d'autres aussi, je n'en doute pas. Quand on va dans un magasin pour y acheter des chaussures, par exemple, en se rappelant que la dernière fois une paire de la pointure 9 vous allait, on s'attend que cette mesure soit la bonne. Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas nécessairement parce que vos pieds ont grandi; mais tout simplement parce que le fabricant

ne s'en est pas tenu aux normes pour indiquer la pointure de son produit. Cet état de choses crée un problème considérable pour notre commerce, surtout en ce qui concerne les vêtements, ainsi que les marchandises importées. Je ne doute pas que notre population verrait avec plaisir prendre des mesures nécessaires pour normaliser bon nombre de marchandises.

Il y a encore un autre aspect de la normalisation sur lequel j'appellerai l'attention du ministre. Il s'agit des articles fabriqués au Canada. L'étiquette de certaines chemises, par exemple, laisse entendre que celles-ci sont faites entièrement de laine, tandis que, dans bien des cas, il s'agit d'une étoffe synthétique qui n'a rien à faire avec les moutons. De même, quand l'étiquette indique qu'un produit est lavable ou irrétrécissable, le consommateur canadien a le droit, il me semble, de supposer que la marchandise en question répond à la qualité qu'annonce son étiquette. Mais nous savons tous que ce n'est pas toujours le cas.

(La séance, suspendue à 6 heures, est reprise à 8 heures.)

Reprise de la séance

M. Howard: Monsieur le président, avant de formuler des observations officielles au sujet des échanges, je tiens à remercier l'honorable représentant de Vancouver-Sud de l'approbation un peu craintive qu'il a exprimée tout à l'heure à l'égard du programme du parti CCF. Je lui suis également reconnaissant des quelques données statistiques qu'il a consignées au compte rendu et qui indiquaient la valeur en dollars de nos échanges avec la Chine. Cependant, il est fort regrettable qu'il n'ait employé que des chiffres se rapportant aux quelques dernières années car s'il était remonté encore quelques années en arrière, nous aurions pu nous faire une idée beaucoup plus précise des rapports commerciaux entre le Canada et la Chine et de leur valeur en dollars.

Une déclaration importante qu'a faite l'honorable représentant et qui appelle je crois beaucoup plus d'explications et de détails signalait que nous ne pouvons, à l'heure actuelle, reconnaître le gouvernement de la Chine communiste du point de vue diplomatique. Les députés se rappelleront que je l'ai invité à nous expliquer pourquoi nous ne le pouvons pas et qu'il a refusé de donner suite à cette demande. S'il a eu quelque raison d'affirmer nettement que nous ne pouvons, à l'heure actuelle, nous engager à reconnaître la Chine de façon officielle et